

COURRIER ARRIVE
N°
16 AVR. 2021
Mairie de Bussy-Saint-Martin (77)

Mr Patrick GUICHARD
Maire,
2 rue de la Montagne
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN

RECOMMANDEE AVEC A/R

Réf. : AT.FP/EM21-018
Service Aménagement du Territoire
Affaire suivie par Elodie MAZIN
Tél. ligne directe 01 74 60 52 47

Serris, le 6 avril 2021

Objet : Modification n°1 du PLU

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bussy-Saint-Martin. Cette dernière nous a été transmise le 22 mars 2021 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet **un avis favorable sans remarque** concernant la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à Rentilly, les ajustements réglementaires de la zone 1AU, la mise à jour du plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) et la correction d'une erreur matérielle au plan de zonage.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format numérique ainsi que la couche cartographique (format Shape) des pièces cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD